

CVML

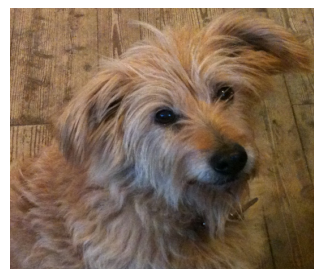


LA BISCOTTE CUP

20 AVRIL 2013

GRADE 5A

AVIS DE COURSE MODIFIÉ



LE PLAN D'EAU DE MOISSON-LAVACOURT
ACCUEILLE LES SPORTBOATS



*Plan d'eau de Moisson Lavacourt
Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
Dans les locaux du Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt*

Point GPS : 49°03'28''N et 1°41'26''E



**Grade 5A La Biscotte Cup****20 avril 2013****Plan d'eau de Moisson Lavacourt****Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
dans les locaux du CVML****1. REGLES**

La régata sera régie pour l'ensemble des concurrents par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016
- 1.2. le présent avis de course
- 1.3. les instructions de course et les annexes
- 1.4. les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.5. les règles de classe
- 1.6. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en « Prescriptions » si nécessaire
- 1.7. en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les Sportboats en conformité avec leurs règles de classe dont la liste suit :

- Open 500
- Open 570
- Speed Feet 18 std
- Speed Feet 18 GV à corne
- Class 2M
- Laser SB20
- RJ Elite (RSK6)
- Viper 640
- Sprinto

- Seascape 18
- J70
- Mach 6.50
- Longze
- B.One

Poids maximal autorisé pour la grue : 2 tonnes

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résident en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité (HN ou Osiris)

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Aucun droit d'inscription n'est requis.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions : samedi 20 avril de 9h30 à 11h30 dans les locaux du CVML

5.2. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est le samedi 20 avril à 12 h 30

5.3. Pot de remise des résultats : 18 h 30

6. JAUGE : sans objet

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 20 avril à partir de 9 heures 30** ou seront affichées selon la prescription fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit, triangle ou banane, ils seront précisés par les instructions de course.

9. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**.

Courses retirées

- a. Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b. Quand **4 à 6 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c. Quand **7 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
Un maximum de **6 courses** seront courues par jour.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : Gérard Gresser

Comité de course stagiaire : Michel Temporel

Président du jury : Patrick Vilain

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contact

Cercle de Voile de Moisson Lavacourt, biscotte.cup@gmail.com

Guillaume Soudée (guillaume.soudee@gmail.com)

Kim Goutenègre (cvml.voile@orange.fr)

Toutes informations utiles sur le site du CVML : cvml.net